

# Délibération du Conseil municipal du 29 août 2024

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 077-217702570-20240829-53\_2024-DE



**Date de convocation :** 22/08/2024  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**En exercice : 27**  
**Présents : 14**  
**Votants : 19**  
Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE - Mme Clarisse NOEL - M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs : Mme Catherine BEGUIN à M. Laurent COURTIAT - Mme Sylvie FOUGERAY à M. Romain SEVILLANO - M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO - Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : Mme Christelle REMERE – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI – M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – Mme Brigitte DA SILVA - M. Olivier GANDAR.

M. Pierre COURTIER a été élu secrétaire de séance.

**N° de délibération :** 53-2024

**Objet :** **DESAFFECTATION DE LA PARCELLE AC 165 PLACE FLORIAN**

**Considérant** que la parcelle cadastrée section AC n°165 fait partie du domaine public communal,

**Considérant** que cette partie de parcelle ne sera plus utilisée pour le service public ou l'usage auquel elle était destinée,

**Considérant** qu'il sera nécessaire de constater la désaffectation matérielle de cette partie de parcelle en vue de son déclassement du domaine public communal,

**Considérant** que cette désaffectation matérielle devra être constatée compte tenu des mesures prises par la commune,

**Considérant** la volonté de la commune d'organiser une enquête publique afin de recueillir l'avis du public sur le projet de déclassement et de cession de cette partie de parcelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1. **D'organiser une enquête publique** d'une durée de 15 jours, **du 16 au 30 septembre 2024**, afin de recueillir l'avis des administrés sur le projet de déclassement et de cession de cette partie de parcelle.
2. **De fixer les modalités de l'enquête publique** comme suit :
  - Le dossier complet sera mis à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles.
  - Un registre sera ouvert pour recueillir les observations du public.
  - Un commissaire enquêteur sera désigné pour mener cette enquête publique.
  - Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra le samedi 28 septembre 2024, de 10h à 12h à la mairie.
3. **De charger Madame Monique DELAFOSSE** en qualité de commissaire enquêteur (nommée par arrêté municipal du 11/07/2024 puis du 22/08/2024), de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à la bonne tenue de l'enquête publique.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 29 août 2024.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Pierre COURTIER

